



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 juillet 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-septième session

Point 97 de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen et application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

## Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) concernant les activités menées par l'Institut pendant la période allant d'août 2011 à juillet 2012 ainsi que le programme de travail proposé et le projet de budget pour 2012 et 2013.

À la cinquante-huitième session du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, tenue du 4 au 6 juillet 2012, le Conseil d'administration de l'Institut a examiné et approuvé le rapport, pour soumission à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration souligne l'importance des activités entreprises par l'UNIDIR pour soutenir les efforts déployés par la communauté internationale en faveur du désarmement, de la maîtrise des armements, de la paix et de la sécurité, d'autant plus que d'autres éléments du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement doivent se battre pour aller de l'avant, voire pour ne pas devenir insignifiants. Cependant, le Conseil d'administration s'est également déclaré extrêmement préoccupé par les conséquences que l'actuelle situation financière défavorable pourrait avoir sur l'Institut, dont les travaux considérables sont de plus en plus tributaires des contributions volontaires en baisse constante des États Membres de l'ONU, vu la faiblesse de la subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU pour couvrir les dépenses relatives au poste de directeur et au personnel de l'Institut.

---

\* A/67/150.



## **Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sur les activités de l'Institut pendant la période allant d'août 2011 à juillet 2012 ainsi que le programme de travail proposé et le projet de budget pour 2012 et 2013**

### *Résumé*

Le présent rapport fait le point sur les activités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement menées entre août 2011 et juillet 2012. Le rapport a été examiné par le Conseil d'administration lors de la cinquante-huitième session du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, tenue du 4 au 6 juillet 2012. Il a été établi conformément à la résolution 39/148H de l'Assemblée générale invitant le Directeur de l'UNIDIR à présenter chaque année un rapport d'activité. Le présent rapport rend compte des résultats du programme durant la période considérée et de la situation actuelle sur le plan institutionnel et financier.

Le programme de travail de l'UNIDIR s'articule autour de cinq thèmes : armes de destruction massive, armes de perturbation sociale, sécurité et société, menaces émergentes et amélioration des processus et des pratiques. L'UNIDIR œuvre en faveur du désarmement, du contrôle des armements, de la paix et de la sécurité de diverses manières – par exemple, en proposant des analyses des problèmes de sécurité actuels qui privilégient les solutions pragmatiques et en travaillant en étroite collaboration avec les États Membres pour appuyer les négociations en cours.

La Directrice rend également compte des fonds provenant de contributions volontaires versées par des gouvernements et d'autres sources, qui représentent l'essentiel du budget de l'Institut et servent à financer toutes ses activités opérationnelles. Comme la majorité des contributions volontaires provient d'un nombre restreint d'États Membres, l'UNIDIR s'est employé à élargir son portefeuille de donateurs dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources. Malgré la crise financière mondiale, on compte six nouveaux donateurs depuis 2010. Les contributions affectées aux projets sont demeurées relativement stables, mais le personnel doit redoubler d'efforts pour les obtenir.

Simultanément, l'Institut continue de constater l'effritement des contributions aux ressources de base, ce qui conduit à une baisse croissante du financement global même si l'Institut attire de nouveaux donateurs. Le problème réside dans le fait que la planification, la gestion, les activités administratives et autres, dont l'UNIDIR a besoin pour réaliser ses programmes et publications dépendent totalement de l'appui de base, qui assure également la viabilité au quotidien des infrastructures fondamentales sur lesquelles reposent la recherche et les projets. L'écart qui se creuse entre les fonds affectés aux projets et les fonds institutionnels ne saurait persister; comme toute organisation, l'Institut a besoin d'un minimum de ressources de base, sans lesquelles il ne peut fonctionner.

Le présent rapport met en lumière l'importance que revêt la subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU. Non seulement elle garantit l'indépendance du directeur de l'UNIDIR, mais les États Membres, le Conseil

d'administration et l'Assemblée générale, n'ont cessé de recommander qu'elle permette également de couvrir les frais relatifs au personnel permanent de l'institution. Depuis quelque temps, l'UNIDIR se trouve dans la situation inconfortable de faire passer au premier plan les coûts institutionnels de sorte que l'Institut demeure solvable, au lieu de recueillir des fonds pour des activités liées à des projets de recherche. Ces conditions difficiles ont été encore aggravées ces dernières années par l'augmentation du nombre de pays soumis à des contraintes juridiques qui les empêchent de fournir un appui institutionnel (c'est-à-dire de base). Néanmoins, comme il a déjà été noté, en l'absence de soutien de base, l'Institut n'est pas en mesure de financer ses travaux de recherche.

Le principe de la nécessité d'une augmentation des ressources provenant du budget ordinaire pour le personnel permanent est acquis depuis de nombreuses années. En 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/89, et en 2010 la résolution 65/87, proposant que le Secrétaire général donne suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne et aux décisions du Conseil d'administration, tendant à ce que la plupart des dépenses de personnel soient imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation dans la limite des ressources disponibles. La Directrice relève que ces dernières années la subvention a été loin de suffire à couvrir ces dépenses relatives au personnel essentiel, puisqu'elle couvre moins de 15 % du montant total des dépenses. Le Conseil d'administration, une fois de plus, rappelle la nécessité d'accroître les financements prélevés sur le budget ordinaire de l'ONU afin de soutenir l'UNIDIR, rouage unique et essentiel du mécanisme de l'ONU pour le désarmement, et prie le Secrétaire général, le Secrétariat et les États Membres de tout faire pour défendre l'opportunité d'une telle augmentation dans le prochain exercice biennal.

L'intérêt que présente l'UNIDIR pour la communauté internationale provient de son statut d'institution autonome au sein du système des Nations Unies. Cette indépendance est essentielle si l'on souhaite que l'Institut s'acquitte efficacement de son mandat qui consiste à servir tous les États Membres des Nations Unies. À une époque où la plus grande partie du mécanisme de désarmement de l'ONU est paralysée, l'aptitude avérée de l'UNIDIR à offrir des solutions pratiques et orientées vers l'action, ainsi que sa capacité à travailler loin des contraintes politiques qui entravent les autres organismes de l'ONU, devraient être encore plus inestimables si l'on veut répondre aux priorités du Secrétaire général et des États Membres dans le domaine du désarmement.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	5
A. Vision stratégique .....	5
B. Mission .....	6
II. Programme de travail .....	6
A. Armes de destruction massive .....	6
B. Armes de perturbation sociale .....	8
C. Sécurité et société .....	9
D. Nouvelles menaces .....	10
E. Amélioration des processus et création de synergies .....	11
F. Éducation .....	13
G. Forum de Genève .....	14
III. Stratégie de mobilisation des ressources .....	14
A. Priorités pour 2012-2013 : bâtir des relations .....	15
B. Donner une impulsion nouvelle aux partenariats de recherche .....	15
C. Promouvoir une meilleure utilisation de l'Institut auprès des États Membres et du Secrétariat .....	15
IV. Communication et sensibilisation .....	16
A. Services consultatifs .....	16
B. Stratégie de communication .....	16
V. Structure, gestion et effectifs .....	16
VI. Financement : contributions volontaires et subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies .....	18
VII. Conclusions .....	19
<b>Annexes</b>	
I. Recettes et dépenses pour 2010 et 2011 et prévisions pour 2012 et 2013 .....	20
II. Contributions volontaires à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour 2010 et 2011 et état pour 2012 et 2013 .....	23
III. Coûts annuels afférents au personnel de base pour 2012 et 2013, en milliers de dollars des États-Unis .....	25

## I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur les activités menées par l'Institut durant la période allant d'août 2011 à juillet 2012, ainsi que sur le programme de travail proposé et le projet de budget pour 2012 et 2013.

2. Depuis plus de 10 ans, l'UNIDIR est à l'avant-garde pour ce qui est de la mise en place d'approches intégrées en matière de désarmement, de paix et de sécurité, centrées sur la sécurité humaine, la construction de passerelles et la sensibilisation à la nécessité de coopérations croisées entre parties prenantes. Ceci met en lumière le rôle unique de l'UNIDIR : comme membre du système des Nations Unies et du mécanisme de désarmement qui inspire confiance, en même temps que source indépendante d'informations et d'analyses, et facteur de changement. À une période où une grande partie du mécanisme de désarmement de l'ONU est profondément remise en question, le rôle joué par l'UNIDIR pour faire prévaloir la maîtrise des armements, le désarmement et la sécurité est plus important que jamais.

3. Au fur et à mesure que se multiplient les menaces et que grandit le besoin de trouver des méthodes créatives pour y faire face, la communauté internationale demande de plus en plus souvent à l'UNIDIR de lui présenter des idées pour résoudre les problèmes de sécurité. Alors que la crise financière mondiale frappe directement de nombreux États, les ministères des affaires étrangères voient leurs effectifs diminuer et leur budget fondre. Aussi, les services fournis par l'UNIDIR aux milieux diplomatiques, politiques et professionnels deviennent de plus en plus utiles. Il n'en reste pas moins que, à cause de la conjoncture économique extrêmement néfaste, la recherche et les activités de communication se rapportant au contrôle des armements et au désarmement sont parmi les premières à être touchées, ce qui compromet sérieusement la situation financière des organisations dépendantes des contributions volontaires comme l'UNIDIR.

4. Pour faire face à ces difficultés, l'UNIDIR renforce les processus institutionnels liés à l'élaboration de projets et la budgétisation axée sur les résultats, met en pratique une stratégie pour mobiliser les ressources et redouble d'efforts pour nouer des liens avec les organisations partenaires du système des Nations Unies ainsi qu'avec les universités et la société civile. Mais sans l'appui constant des États Membres, non seulement pour des activités particulières relatives aux projets mais pour l'Institut lui-même, la capacité de l'UNIDIR à continuer d'aider utilement les Nations Unies et les États Membres sera en péril, peut-être au point de devenir inopportune.

### A. Vision stratégique

5. La vision stratégique de l'UNIDIR est celle d'un monde où la sécurité humaine est assurée, où la paix l'emporte sur les conflits, où les armes de destruction massive sont éliminées, la prolifération d'armes conventionnelles évitée, et où une diminution des dépenses militaires va de pair avec le développement mondial et la prospérité, ainsi qu'envisagé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. L'UNIDIR s'emploie à être un agent de changement conduisant progressivement à la réalisation de ces objectifs.

## **B. Mission**

6. En tant qu'institut de recherche autonome à l'intérieur de l'ONU, l'UNIDIR a pour mission d'aider la communauté internationale à trouver des solutions aux problèmes posés par le désarmement et la sécurité et à les mettre en application. Par ses travaux de recherches et ses programmes éducatifs, l'UNIDIR cherche à promouvoir la limitation des armements et le désarmement et à contribuer à la prévention des conflits et à l'avènement d'un monde pacifique et prospère. L'UNIDIR s'efforce d'anticiper les nouvelles menaces et les problèmes de sécurité, et de concevoir des méthodes susceptibles de les neutraliser avant qu'elles n'atteignent un stade critique. Finalement, l'UNIDIR sert de passerelle – à la fois entre les organismes du système des Nations Unies qui s'occupent du désarmement, de la sécurité et du développement, et entre le système des Nations Unies et la communauté plus large des spécialistes de la sécurité – en vue de créer les synergies nécessaires pour atténuer et lutter contre les effets de l'insécurité aux niveaux international, régional et local.

## **II. Programme de travail**

7. Les activités de l'UNIDIR sont réparties dans cinq programmes de recherche : armes de destruction massive, armes de perturbation sociale, sécurité et société, menaces émergentes et amélioration des processus et des pratiques. Cette structure permet à l'UNIDIR de s'occuper des problèmes de sécurité les plus divers, comme le prévoit son mandat, d'offrir un accès plus facile aux utilisateurs des recherches effectuées par l'Institut et d'aider les donateurs à cibler leurs centres d'intérêt.

### **A. Armes de destruction massive**

8. Le mandat de l'UNIDIR accorde une place de choix aux actions visant à éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Les projets prévus pour la période considérée sont présentés ci-dessous.

#### **1. Transparence et responsabilisation en matière de désarmement nucléaire**

9. Comme l'atteste le plan d'action approuvé lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, la transparence et l'obligation de rendre des comptes sur les armes et les matières nucléaires constituent la pierre angulaire de l'action en faveur du désarmement. Le projet relatif à la transparence et la responsabilisation analyse les mesures juridiques et pratiques qui permettraient d'étendre à d'autres États dotés d'armes nucléaires les dispositifs de vérification et de transparence qui ont été mis en place dans le cadre du Traité signé par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START). Dans le but de contribuer au principe de non-discrimination énoncé dans le Traité sur la non-prolifération, le projet a également pour objet de proposer des mesures qui permettraient aux États non dotés d'armes nucléaires de participer à l'échange d'informations. D'autre part, la possibilité sera étudiée d'élargir ces procédures de transparence aux arsenaux des États non couverts par le Traité, aux armes non stratégiques et aux ogives non déployées.

## **2. Mécanismes internationaux de coopération en matière de sécurité nucléaire**

10. À mesure que les craintes au sujet du terrorisme, de la prolifération et de la sûreté nucléaire s'intensifient, l'UNIDIR continue de soutenir les initiatives internationales destinées à renforcer la sécurité nucléaire. Il a lancé son projet sur les mécanismes de coopération internationale en matière de sécurité nucléaire en 2010 et est maintenant engagé dans la seconde phase. L'objectif est de faire mieux comprendre aux diplomates les priorités en matière de sécurité nucléaire, les progrès accomplis jusqu'à présent et la portée des travaux en cours, ainsi que les difficultés techniques et institutionnelles auxquelles se heurtent les actions réalisées dans ce domaine. Seront également envisagées les synergies potentielles entre les actions entreprises pour promouvoir la sûreté nucléaire et celles menées pour promouvoir la sécurité. Le projet débouchera sur une analyse et des recommandations concernant la voie à suivre en 2013.

## **3. Promotion de l'application du Traité sur la non-prolifération**

11. En 2012, l'UNIDIR, en association avec le Forum de Genève (voir section II G ci-dessous), a organisé trois rencontres sur six questions précises (représentant les trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire) dans la perspective du plan d'action sur le désarmement nucléaire adopté à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération en 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), Conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi) afin d'aider les diplomates à préparer les réunions de la Commission préparatoire de 2012 pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. L'UNIDIR entend organiser trois autres réunions afin de préciser les idées qui permettront d'accomplir des progrès à court terme sur certains points du plan d'action.

12. De plus, l'UNIDIR collabore avec la Federation of American Scientists sur une étude qui préconise la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires en tant que mesure cruciale à prendre pour faire avancer la cause du désarmement et les objectifs du Traité sur la non-prolifération.

## **4. Approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire**

13. L'UNIDIR a lancé en 2008 un projet de trois ans sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, avec l'intention de stimuler le débat sur les avantages potentiels du désarmement et de la non-prolifération résultant de régimes multilatéraux du cycle du combustible nucléaire. Le projet a donné lieu à six publications sur différents aspects du sujet et s'est conclu, en octobre 2011, par une manifestation parallèle pendant la Première Commission.

## **5. Contrôle du respect d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient**

14. Il est primordial d'instaurer un climat de confiance qui permette l'adhésion à un mécanisme de contrôle pour parvenir à l'objectif fixé, qui est loin d'être nouveau, à savoir la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Actuellement, l'UNIDIR recueille des fonds pour un important projet pluriannuel en liaison avec une agence de publicité numérique qui vise à mettre au point des méthodes de contrôle grâce à un processus interactif avec les

experts régionaux – processus qui en soi pourrait servir à créer la confiance au Moyen-Orient. L'idée est de susciter une adhésion à l'échelle régionale pour faire accepter cette zone en réaffirmant les options qui existent pour vérifier et surveiller le respect des obligations de façon que ces procédures soient acceptables par tous.

**6. Renforcement de l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction**

15. Avec le concours du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, l'UNIDIR a publié, en septembre 2011, un recueil de textes revus et corrigés intitulé « Improving Implementation of the Biological Weapons Convention: The 2007-2010 Intersessional Process » (UNIDIR/2011/7). D'autre part, en novembre 2011, l'UNIDIR et le Bureau des affaires de désarmement ont organisé ensemble un colloque sur la préparation de la septième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui aura lieu à Genève, avec l'intention d'apporter des éclaircissements sur le déroulement et les objectifs de la conférence.

**7. Forum du désarmement, revue trimestrielle de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

16. En 2011, deux numéros de *Forum du désarmement* ont été consacrés à des sujets ayant trait aux armes de destruction massive. Le premier numéro publié en 2012, en anticipation de la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction qui se tiendra en 2013, examine les défis posés par le régime des armes chimiques.

**B. Armes de perturbation sociale**

17. L'usage d'armes conventionnelles dans les zones de conflit a des répercussions immédiates sur les communautés locales. En particulier, le trafic d'armes conventionnelles peut déstabiliser gravement la société et rendre la gouvernance inefficace. Les projets pour la période considérée sont présentés ci-dessous.

**1. Normes en matière d'armes explosives**

18. Des représentants de haut niveau de l'ONU, parmi lesquels le Secrétaire général (voir, par exemple, S/2012/376), ont exprimé leur inquiétude de plus en plus vive face aux conséquences humanitaires provoquées par l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées. Un nouveau projet, qui s'inscrit dans le prolongement du projet de l'UNIDIR intitulé « Discours sur les armes explosives » et qui porte sur les normes, a vu le jour en août 2011; il s'apparente aux travaux précédents sur le « Désarmement en tant qu'action humanitaire ». Sa finalité est d'améliorer la connaissance des normes régissant l'encadrement des armes explosives par les États et de soutenir la mise en place de politiques et de pratiques qui protégeraient mieux les civils des retombées des armes explosives. Dans le cadre de ce projet, des analyses et commentaires sur les recherches et les événements liés aux armes explosives et à la violence sont disponibles sur le site du blog <http://explosiveweapons.info/> et par l'intermédiaire du compte Twitter <https://twitter.com/#!/explosiviolence>.

## **2. Transferts d'armes classiques**

19. Le 15 février 2012, l'UNIDIR a organisé une réunion à New York afin d'examiner les procédures qui régulent les transferts d'armes classiques. Préparée avec l'aide de l'Organisation internationale de la Francophonie, cette réunion d'information a été l'occasion de réfléchir au processus de négociation d'un traité sur le commerce des armes et à la conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

## **C. Sécurité et société**

20. L'UNIDIR a été précurseur dans la réflexion menée sur le désarmement sous l'angle de la sécurité des personnes et l'Institut a forgé l'expression « Désarmement en tant qu'action humanitaire » en 2003 pour un projet du même nom. La relation entre la sécurité et les communautés locales et l'individu est au centre du programme de l'UNIDIR sur la sécurité et la société, particulièrement les effets perniciose de l'insécurité sur la société et ses structures. Les projets pour la période considérée sont présentés ci-dessous.

### **1. Conséquences humanitaires catastrophiques engendrées par les armes nucléaires**

21. Nul n'ignore l'action conduite par l'UNIDIR dans le domaine du déminage humanitaire et, par la suite, des armes à sous-munitions. Certains des parallèles qui sous-tendent la stigmatisation de l'usage des mines antipersonnel et des bombes à sous-munition, laquelle s'est traduite par l'interdiction de ces armes, sont pertinents pour l'élaboration d'un processus de désarmement nucléaire en raison des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait le recours à ces armes. Faisant fond sur l'ensemble des travaux approfondis qu'il a effectués dans le domaine et étant donné la large place qui a été accordée à ce sujet lors de la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération, l'UNIDIR, l'année prochaine, s'attachera à la question des armes nucléaires dans l'optique du désarmement en tant qu'action humanitaire; cela commencera par une conférence à Genève le 28 août 2012.

### **2. Les enfants et les conflits**

22. Parmi les tragédies les plus intolérables qu'entraînent dans leur sillage les conflits violents, figurent leurs répercussions sur les enfants. Les conflits et l'insécurité causent de multiples ravages chez les enfants, à la fois victimes et auteurs d'actes de violence. S'il est vrai qu'on a beaucoup appris sur la manière de répondre aux besoins particuliers des enfants dans les conflits, de nombreux éléments restent mal compris, notamment en ce qui concerne les réponses à apporter dans le cadre des politiques et des programmes. L'UNIDIR a consacré le troisième numéro de *Forum du désarmement* en 2011 à un examen des mesures permettant de protéger les enfants en période de conflit.

## D. Nouvelles menaces

23. L'un des points forts de l'UNIDIR réside dans son rôle de « système d'alerte rapide » concernant les tendances susceptibles de devenir de graves menaces pour la paix et la sécurité au niveau international. Il est capital de sensibiliser très tôt aux menaces qui se profilent, de façon à les éviter et les atténuer avant qu'un point critique n'ait été atteint. Les projets prévus pour la période considérée sont présentés ci-dessous.

### 1. Cybersécurité

24. La communauté internationale se préoccupe de plus en plus des questions de cybersécurité. L'UNIDIR travaille à les mettre en lumière depuis plus d'une dizaine d'années, la première conférence sur le sujet ayant eu lieu en 1999.

25. En vertu de la résolution 66/24 de l'Assemblée générale, un groupe d'experts gouvernementaux a été constitué, en 2011, pour examiner les risques qui se posent, ou pourraient se poser, dans le domaine de la sécurité de l'information et les mesures collectives qui pourraient être prises pour y parer, y compris les normes, règles ou principes de comportement responsable des États et les mesures de confiance touchant à l'espace informationnel. Ce groupe, pour lequel l'UNIDIR fera office de consultant, débutera ses travaux en août 2012.

26. Le projet intitulé « Perspectives sur la guerre informatique : cadres juridiques, transparence et instauration de la confiance » a été exécuté en 2011 dans le but d'engager une concertation sur les contraintes normatives ou juridiques potentielles liées aux conflits cybernétiques, sur les dispositifs possibles pour prévenir de tels conflits et sur les mesures pour se protéger de leurs conséquences inacceptables. Le projet s'est achevé en novembre 2011 par une conférence internationale qui a eu lieu à Berlin.

27. L'UNIDIR coopère avec le Center for Strategic and International Studies sur une enquête annuelle réalisée avec un logiciel libre, concernant les activités des États et les initiatives multilatérales destinées à écarter les conflits dans la sphère cybernétique. La première publication aura lieu au début de 2013.

28. L'Institut étudie la possibilité, avec des donateurs potentiels, d'organiser une conférence annuelle sur la cybersécurité à la fin de 2012. De la même façon que la conférence internationale annuelle sur la sécurité dans l'espace a, au cours des 10 dernières années, permis de faire prendre conscience des menaces aux objets spatiaux et de la nécessité de trouver des solutions multilatérales, l'UNIDIR entend utiliser ce genre de conférence pour réfléchir aux risques de conflit cybernétique et à des mécanismes qui puissent en limiter les risques.

### 2. Sécurité dans l'espace

29. Depuis le milieu des années 80, l'UNIDIR prend part aux recherches et à la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et, en 2002, a organisé sa première conférence annuelle sur la sécurité dans l'espace. En 2012, la conférence a appelé l'attention sur les domaines concrets où il importe de faire des progrès en matière de sécurité spatiale. Le Directeur de l'UNIDIR est membre fondateur du Global Agenda Council sur la sécurité spatiale du Forum économique mondial et l'UNIDIR apporte

un soutien actif à la Conférence du désarmement dans le cadre de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

30. En octobre 2011, l'UNIDIR a organisé un colloque à New York en marge de la Première Commission intitulé « Missiles balistiques transcontinentaux dans les activités spatiales : bilan et perspectives » afin d'informer sur l'importance des missiles balistiques transcontinentaux dans la diminution des risques de conflit et sur l'établissement éventuel d'un dispositif pour résoudre le problème.

31. L'UNIDIR, avec l'aide de l'Union européenne, tentera de susciter l'intérêt de tous les pays pour la création d'un code de conduite relatif aux activités dans l'espace, au moyen d'une série de rencontres régionales, de documents d'information et de consultations d'experts pendant toute l'année 2013.

32. L'UNIDIR jouera le rôle de consultant pour le groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale par sa résolution 65/68, et qui commencera ses travaux en juillet 2012.

## **E. Amélioration des processus et création de synergies**

33. L'établissement d'instruments multilatéraux et régionaux en matière de désarmement, soit par le biais de résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, soit par des dispositifs régionaux ou des traités multilatéraux, ne représente qu'un premier pas sur ce qui est souvent un chemin long et sinueux pour parvenir à des résultats. La position de l'UNIDIR au sein du système des Nations Unies, malgré son indépendance, fait que l'Institut jouit d'une situation unique pour évaluer la mise en œuvre et les performances des instruments relatifs au désarmement, produire des outils ciblés destinés à faciliter leur application, et recommander des processus plus performants et des modes de coopération plus efficaces entre les parties prenantes. Les projets pour la période considérée sont présentés ci-dessous.

### **1. Soutien au mécanisme de l'ONU pour le désarmement**

34. S'appuyant sur ses travaux de 2009 relatifs à la Conférence du désarmement, et sur son projet de 2010 visant à « Réparer le mécanisme de désarmement » en diagnostiquant les problèmes inhérents au mécanisme et en proposant des solutions possibles, l'UNIDIR a continué à prendre en main ces problèmes en 2011 et 2012 à travers des séances d'information, des analyses et des articles sur son blog.

35. Au cours de cette période, l'accent a été mis tout particulièrement sur les aspects du mandat de l'Institut qui touchent à l'aide aux négociations en cours, à la conduite de nouvelles négociations et au renforcement de la participation éclairée des États. Ceci s'est accompagné de l'analyse du plan d'action approuvé en 2010 à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, notamment au sujet des questions de transparence en matière de désarmement nucléaire, du perfectionnement des mécanismes de désarmement existants (en particulier la Conférence du désarmement) et de l'étude d'autres mécanismes et stratégies pour promouvoir le désarmement, par exemple en consacrant une session spéciale de l'Assemblée générale au désarmement. Les destinataires de la plupart de ces

activités, réalisées au cours de séminaires ou sur Internet, sont les diplomates chargés du désarmement en poste à Genève, les représentants officiels des organisations intergouvernementales et de la société civile.

## **2. Formulation d'un programme de réintégration fondé sur des données d'observation**

36. En août 2011, l'UNIDIR a mis en chantier un projet portant sur la conception d'un « programme de réintégration fondé sur des données d'observation », avec l'ambition d'apporter un appui direct aux objectifs déclarés et aux priorités stratégiques du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. S'inspirant de la stratégie de « la meilleure méthode », élaborée au cours du projet de l'UNIDIR intitulé « Protocole pour l'évaluation des besoins de sécurité » (dans sa première et sa seconde phase, de 2006 à 2010), l'actuel projet comporte trois phases : a) élaboration d'une armature permettant de formuler un programme de réintégration à partir de données factuelles (phase I, août 2011-janvier 2012); b) transformation de cette stratégie en un outil ou processus expérimental pour les spécialistes de la réintégration (phase II); et c) réalisation d'un essai pilote de ce modèle et renforcement des capacités des bureaux extérieurs à concevoir des programmes sur la base de données d'observation (phase III). La seconde phase du projet a débuté en avril 2012.

## **3. Soutien au processus de négociation d'un traité sur le commerce des armes**

37. Entre juillet 2010 et juillet 2012, l'UNIDIR a mené à bien un programme pour le compte de l'Union européenne destiné à appuyer le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes. Ce projet a pris la forme de sept colloques régionaux et s'est terminé par un événement à New York en marge des négociations concernant le traité. L'objectif était de faciliter le processus préparatoire, de veiller à ce que les débats soient le plus ouverts possible, d'émettre des recommandations concrètes sur les éléments d'un futur traité et d'aider les États Membres à développer et améliorer leurs compétences nationales et régionales.

38. L'UNIDIR a organisé une table ronde, le 14 novembre 2011, à l'intention des diplomates de Genève sur la question de savoir s'il fallait aborder la question des transferts de technologie dans le cadre d'un futur traité sur le commerce des armes et de quelle manière. Un autre colloque s'est tenu à New York, le 14 février 2012, afin de mettre en relief les positions régionales communes sur les principes de ce traité.

## **4. Renforcement de l'efficacité du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects**

39. Depuis l'adoption en 2001 du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Institut analyse régulièrement les rapports nationaux présentés par les États Membres sur leurs activités de mise en œuvre. Les travaux de recherche que l'UNIDIR poursuit sans relâche concourent aux préparatifs de la conférence chargée d'examiner le programme d'action en 2012 et contribuent à l'efficacité du Programme d'action en tant qu'instrument de sécurité des personnes.

40. Le projet intitulé « Mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères : analyse des rapports présentés par les États (2002-2011) », en partenariat avec le projet Small Arms Survey, est presque achevé. Les États Membres utilisent systématiquement les analyses pour mettre au point des mesures destinées à améliorer leurs propres activités dans le cadre du Programme d'action et pour renforcer le dispositif dans son ensemble. L'analyse sera publiée en août 2012 lors d'une manifestation parallèle à la conférence d'examen du Programme d'action.

##### **5. Promotion de l'utilisation des normes internationales sur le contrôle des armes légères**

41. Un projet relatif aux normes internationales sur le contrôle des armes légères, mis en œuvre au titre de l'initiative du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, sera adopté en août 2012. Cet ensemble clairement défini de normes internationales librement consenties et officiellement validées constituera un fil conducteur précieux pour l'exécution des engagements pris dans le cadre du Programme d'action, de l'Instrument international de traçage et du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. L'étape logique suivant l'adoption de ces normes internationales devrait être la création d'un mécanisme permettant d'apprécier, de hiérarchiser et d'évaluer les actions et la volonté des pays de limiter les armes légères et de petit calibre.

42. À l'aide d'un logiciel global mais facile à utiliser, l'UNIDIR et l'Institut d'études internationales de Monterey sont en train de définir des indicateurs concrets pour chaque module en appliquant les normes internationales sur le contrôle des armes légères afin que se concrétisent les promesses faites au niveau mondial de contrôler les armes légères et de petit calibre. Cet outil permettra à l'utilisateur de faire des statistiques sur les efforts de mise en œuvre, de classer les domaines critiques par ordre de priorité, d'apprécier l'évolution dans le temps et de cerner les domaines qui gagneraient à être améliorés. Il contribuera à faire des normes internationales les critères à partir desquels analyser, évaluer et faire le point sur les initiatives nationales pour contrôler les armes légères et de petit calibre.

## **F. Éducation**

43. Dans le cadre de sa mission qui consiste à fournir à la communauté internationale des données, des études et des analyses plus diversifiées et plus exhaustives, l'UNIDIR considère l'éducation comme l'une des pièces maîtresses de ses activités. Le dixième anniversaire de l'étude de l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (voir A/57/124), en 2012, est l'occasion de renouveler et d'accentuer les efforts concernant l'éducation au service du désarmement.

44. L'UNIDIR a récemment commencé à publier une série de synthèses sur les thèmes du désarmement et de la sécurité, sous le titre de « Understanding Disarmament ». Chaque numéro porte sur un sujet et inclut des éléments historiques déterminants, un panorama de la situation actuelle, les controverses majeures ou les divergences de vues sur le sujet, les mesures que pourraient prendre les milieux qui

se soucient du contrôle des armes et de la sécurité, la terminologie de base et les lectures conseillées. Une large place sera faite à l'explication claire de concepts politiques et scientifiques pertinents. Si le public visé principalement par cette collection comprend les décideurs et les spécialistes du désarmement, « Understanding Disarmament » devrait être aussi un auxiliaire intéressant pour les étudiants ou les membres de la société civile en quête d'informations sur ces problèmes.

45. La publication de « Understanding Disarmament » se fera sous forme électronique et pourra être consultée sur les appareils mobiles. Les caractéristiques du livre électronique, telles que les annotations dans la marge et les liens renvoyant à des dictionnaires ou à des informations supplémentaires, en font un outil pédagogique idéal. Qui plus est, l'UNIDIR encouragera vivement les gouvernements et les organisations, les écoles militaires, les instituts de recherche et les groupes de la société civile à faire traduire ces publications dans d'autres langues que l'anglais.

### **G. Forum de Genève**

46. L'UNIDIR est membre fondateur du Forum de Genève, conjointement avec le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies et le Centre sur les conflits, le développement et la consolidation de la paix de l'Institut universitaire de hautes études internationales. Le Forum de Genève noue des partenariats entre les gouvernements, et entre ceux-ci, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, dont la préoccupation commune est le désarmement et le contrôle des armes. À la faveur de ses séances d'information publiques et ses ateliers privés, le Forum de Genève offre aux dirigeants un espace unique où édifier des programmes de contrôle des armements et s'associer aux négociations actuelles.

## **III. Stratégie de mobilisation des ressources**

47. Tout au long de l'année 2011, l'Institut a poursuivi son action pour diversifier et accroître le nombre de donateurs; entre 2010 et juin 2012, il s'est enrichi de six nouveaux donateurs. Puisque les contributions individuelles sont minimes, il est crucial pour l'UNIDIR d'avoir le plus grand nombre de donateurs possible pour mener à bien la mission qui est la sienne : servir tous les États Membres de l'ONU et consolider son indépendance. En outre, avec le fonds d'amorçage reçu en 2011, l'UNIDIR a poursuivi sur la lancée de deux de ses cinq programmes : armes de destruction massive et menaces émergentes. Des directeurs de programme ont été engagés dans chacun de ces domaines et les activités de démarrage structurelles et administratives sont terminées. En 2012, le développement des programmes sera prolongé dans les deux domaines, avec pour ligne de mire les activités axées sur l'exécution des projets. Enfin, en 2011, l'UNIDIR a fait des investissements considérables pour mettre en place le cadre juridique et administratif autorisant les contributions du secteur privé. Une procédure relative à ces contributions a été approuvée, ce qui a permis à l'UNIDIR de se mettre à la recherche de fonds auprès du secteur privé.

## **A. Priorités pour la période 2012-2013 : bâtir des relations**

48. Après une longue absence, l'UNIDIR rétablit les ponts avec le secteur caritatif. L'Institut est en passe de bâtir ces relations et d'informer les organisations de bienfaisance concernées de son programme de travail actuel. Ceci représente une composante à plus long terme de la stratégie de mobilisation des ressources.

49. En 2012, l'Institut a placé au premier rang de ses priorités le développement des relations avec les États du Moyen-Orient et les États du Golfe. En dépit des nombreux problèmes de sécurité de cette région, l'UNIDIR n'a guère eu d'échanges avec ces gouvernements. L'Institut est maintenant engagé dans une campagne coordonnée pour se rapprocher des représentants de cette région, qui commencera par des rencontres avec les représentants des missions permanentes à New York et Genève. Une première réunion d'information préliminaire a eu lieu avec la Ligue des États arabes en mai 2012.

## **B. Donner une impulsion nouvelle aux partenariats de recherche**

50. En raison du statut unique de l'UNIDIR au sein du système des Nations Unies, des partenariats avec d'autres centres d'excellence pour la recherche sur le désarmement et la sécurité peuvent avoir un effet multiplicateur pour les deux partenaires. De surcroît, les donateurs incitent de plus en plus les organismes de recherche à collaborer, surtout les organismes nationaux et régionaux avec les organismes internationaux, afin de créer des synergies et optimiser les investissements. En 2011 et 2012, l'UNIDIR a poursuivi ses activités avec ses partenaires de longue date, comme l'Institut d'études internationales de Monterey, la Fondation Secure World, Small Arms Survey et le Center for Strategic and International Studies et, pour la première fois, a entrepris une collaboration avec l'Institut de recherche sur la paix et la sécurité de l'université de Hambourg (Allemagne).

## **C. Promouvoir une meilleure utilisation de l'Institut auprès des États Membres et du Secrétariat**

51. L'Assemblée générale a la possibilité de demander à l'UNIDIR de réaliser des études ou activités spécifiques. Cette disposition est prévue par l'Article XIII de la Charte et l'article VII du Statut de l'UNIDIR. Elle permet aux États Membres de désigner un sujet d'analyse qui intéresse la majorité d'entre eux et d'éviter que quelques donateurs choisissent les sujets de recherche selon leurs préférences. Grâce à cette disposition, les États Membres peuvent, d'une manière avantageuse et équitable, bénéficier d'une analyse indépendante avant de prendre des décisions sur les questions de fond de la Première Commission.

52. Par exemple, l'UNIDIR a effectué des recherches et des études substantielles sur la façon d'améliorer les résultats médiocres d'une grande partie du mécanisme de l'ONU pour le désarmement. Une étude détaillée pourrait être réalisée à la demande de l'Assemblée générale (comme en 1984 à propos de la dissuasion ou en 1992 à propos de la réglementation des armements). Ou bien, avant de constituer un groupe d'experts gouvernementaux, les États Membres pourraient faire appel à l'UNIDIR pour qu'il produise une documentation de base, fasse une étude des

problèmes décisifs, ou présente une analyse objective des pistes à explorer pour progresser, avant qu'il soit décidé de réunir un tel groupe. L'UNIDIR pourrait également être sollicité pour proposer des réflexions qui alimenteraient les débats de la Commission de désarmement.

## **IV. Communication et sensibilisation**

### **A. Services consultatifs**

53. Un bon indicateur de l'impact des travaux et de la réputation de l'Institut est le nombre de demandes de services consultatifs. Le personnel est régulièrement amené à prodiguer des conseils, avoir des entretiens avec les parties intéressées ou leur fournir des informations. Ces activités, qui viennent s'ajouter au programme de travail de l'UNIDIR, enrichissent les initiatives des autres organisations, sensibilisent les acteurs concernés, renforcent la collaboration et font connaître les résultats des recherches. Les demandes émanent du système des Nations Unies, des États Membres, d'organisations internationales, multilatérales et régionales, ainsi que d'instituts de recherche, d'établissements universitaires, des médias ou de groupes de la société civile. L'UNIDIR reçoit fréquemment des demandes d'aide de la part de l'actuel, et du futur, Président de la Conférence du désarmement.

### **B. Stratégie de communication**

54. L'UNIDIR poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de communication et de vulgarisation, en privilégiant la mise en valeur de la marque UNIDIR, en enrichissant sa collection de documents électroniques *UNIDIR Resources* et en étoffant sa documentation pour support électronique.

55. Au cours de l'année à venir, l'UNIDIR s'attachera à la revalorisation de sa marque. Une nouvelle identité visuelle sera créée, qui mettra en évidence le nouveau logo de l'UNIDIR. Une refonte du site Web rendra l'utilisation de l'interface électronique plus aisée et permettra d'offrir des fonctionnalités innovantes.

56. L'UNIDIR continue de développer sa série de publications électroniques afin de publier plus rapidement, de réduire les coûts d'impression et d'être plus responsable d'un point de vue écologique. Durant la période sur laquelle porte le présent rapport, l'UNIDIR a publié cinq livres et sept documents électroniques sur une variété de sujets. Toutes les publications de l'UNIDIR peuvent être téléchargées gratuitement et en totalité sur le site Internet de l'UNIDIR.

57. De nouveaux produits électroniques seront proposés au cours de l'année à venir, notamment des codes pour lecture rapide (QR, « quick read ») intégrés dans les brochures et les documents de l'UNIDIR, des livres électroniques, et les moyens offerts par les médias sociaux seront mieux exploités.

## **V. Structure, gestion et effectifs**

58. La restructuration du programme de travail de l'UNIDIR, en 2010, s'est accompagnée d'un processus permettant de recourir à des connaissances techniques pour concevoir et piloter la nouvelle organisation du programme. Grâce à une

généreuse promesse de don sur trois ans de la part du Gouvernement de Norvège, l'UNIDIR a recruté un haut fonctionnaire à temps partiel pour diriger le programme relatif aux armes de destruction massive. Avec le soutien financier et stratégique de la Fondation Secure World, l'Institut a pu engager à plein temps pour six mois un responsable de la mise en route du programme relatif aux nouvelles menaces.

59. Parallèlement, une réduction de 50 % de l'appui institutionnel annuel apporté par un gouvernement donateur dont on ne saurait se passer a entraîné la suppression du poste de directeur adjoint. La perte de cet important poste de haut niveau, qui n'implique pas pour autant une réduction des prestations ni des activités de l'institution, fait que le personnel permanent est à la limite de ses capacités. La réduction du personnel de base, c'est-à-dire le personnel indispensable au fonctionnement de l'Institut dans le respect des règles et directives administratives et financières des Nations Unies, à l'encadrement des chargés de recherche et à l'exécution des opérations quotidiennes telles que la gestion du site Web, a atteint un seuil critique. La diminution des effectifs est telle que des compressions supplémentaires engendreraient une perte des capacités vitales de l'Institut à assurer ses activités de recherche. Si le socle des capacités institutionnelles venait à disparaître, l'Institut n'aurait plus de raison d'être.

60. Par ailleurs, faute de ressources, l'éditeur à temps partiel de *Forum du désarmement* n'a pas été remplacé à son départ en mars 2012; une décision sera prise à la fin de 2012 quant à la poursuite de cette publication. L'UNIDIR demeure convaincu de l'importance de la revue semestrielle, qui non seulement invite à une analyse sérieuse des données, correspondant aux besoins du moment, mais s'avère une contribution essentielle aux travaux sur le contrôle des armes disponibles en français. Cette publication régulière est la seule réalisée par les Nations Unies sur le désarmement et la sécurité. De plus, *Forum du désarmement* permet à l'UNIDIR de fournir des études sur des sujets qui relèvent de son mandat, mais qui n'ont pas la faveur des bailleurs de fonds, ce qui renforce encore son indépendance.

61. La mission de l'UNIDIR pendant la période considérée dans ce rapport, a été remplie par une directrice, trois auxiliaires et du personnel permanent, à raison de quatre postes et demi<sup>1</sup>. Aux 10 chercheurs et trois maîtres de recherche (dont un résident) s'ajoutent des consultants et des institutions mandatés pour des compétences particulières ou des activités à court terme. De ce fait, l'Institut met à profit une large palette de qualifications et de disciplines et encourage la coopération avec d'autres institutions ainsi qu'avec des experts indépendants et des universitaires pour un coût raisonnable.

62. Enfin, dans le cadre de sa mission éducative au service du désarmement, l'UNIDIR s'évertue à donner leur chance à de jeunes chercheurs qui s'intéressent aux problèmes de paix et de sécurité et aux organisations internationales par le biais de stages. Pendant la période à l'examen, 10 stagiaires ont travaillé à l'Institut.

---

<sup>1</sup> Un directeur adjoint était en fonction jusqu'en février 2012.

## **VI. Financement : contributions volontaires et subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies**

63. Selon l'article VII(1) du Statut de l'UNIDIR, les contributions volontaires des États et d'organisations publiques ou privées constituent la principale source de financement de l'Institut (environ 80 % des fonds ces dernières années).

64. En raison de la crise financière mondiale et des contraintes nationales de plus en plus grandes qui se répercutent sur l'aide sans affectation particulière (niveau institutionnel), les contributions volontaires versées à l'Institut n'ont cessé de s'amenuiser. Durant la période considérée, seulement 10 % des États Membres (moins de 20) ont participé au financement des activités de base de l'UNIDIR. Cette diminution des ressources de base a été à l'origine de la suppression d'un poste et demi. La prise en charge du personnel institutionnel pour honorer les obligations financières, administratives et opérationnelles s'élève à elle seule à 1 900 000 dollars par an, alors que les contributions volontaires destinées à couvrir les frais institutionnels avoisinent les 500 000 dollars en 2012. La stratégie de mobilisation des ressources de l'UNIDIR a consisté en partie à mieux justifier les dépenses liées aux activités connexes du personnel de base dans les limites des budgets des projets individuels (dépenses indirectes). Si cette méthode permet le recouvrement des coûts, elle alourdit aussi le budget des projets, ce qui a un effet dissuasif sur les donateurs potentiels.

65. En ce qui concerne la subvention imputée sur le budget ordinaire des Nations Unies, l'article VII(2) du Statut de l'UNIDIR stipule qu'elle doit être utilisée pour couvrir les dépenses relatives à la direction et au personnel de l'Institut. Cependant, depuis des années la subvention couvre, tout au plus, les dépenses relatives à la direction (voir annexe III du présent rapport).

66. Ces dernières années, le maintien et même l'augmentation de la subvention provenant du budget ordinaire ont été défendus à plusieurs reprises. Pourtant, sur les 10 dernières années, le montant de la subvention est resté sensiblement identique, malgré quelques ajustements annuels. En 2004, le Secrétaire général a examiné la nécessité de continuer d'accorder une subvention à l'Institut et a conclu que la subvention provenant du budget ordinaire est indispensable à l'indépendance et à la pérennité des activités normales de l'Institut (voir A/C.5/59/3/Add.1). En 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/89, qui propose que le Secrétaire général mette en œuvre les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et les décisions du Conseil d'administration de l'Institut et qu'il continue de rechercher, dans le cadre des ressources existantes, les moyens d'accroître le financement de l'Institut. En 2010, l'Assemblée a réitéré cet appel dans sa résolution 65/87. Les États Membres ont également confirmé individuellement le bien-fondé d'une augmentation de la subvention imputée sur le budget ordinaire pour le financement du personnel de base de l'Institut. Il n'empêche que, jusqu'à présent, il a été impossible de donner effet à ces recommandations, du fait des coupes dans le budget ordinaire de l'ONU.

67. Dans sa résolution 66/247, l'Assemblée générale a approuvé l'octroi à l'UNIDIR, pour l'exercice biennal 2012-2013, d'une subvention de 577 800 dollars (avant actualisation des coûts).

68. Le budget de l'UNIDIR pour 2012 est estimé à 3 338 978 dollars et, pour 2013, à 1 017 030 dollars. Néanmoins, le chiffre pour 2013 inclut seulement les recettes que l'Institut est sûr de recevoir; chaque année ce montant estimatif devrait être revu à la hausse au fur et à mesure des contributions annoncées pour des projets en cours d'élaboration. Ceci dit, comme le montre l'annexe I au présent rapport, les recettes couvrent à peine les dépenses pour les deux années. De plus, comme les dons parviennent à l'Institut de manière imprévisible, le flux de trésorerie pour les opérations courantes est aléatoire.

## **VII. Conclusions**

69. Malgré les difficultés économiques et sécuritaires que la communauté internationale doit affronter, il existe de nombreuses possibilités de faire progresser le désarmement, la paix et la sécurité. En vérité, jusqu'en 2015, la période sera extrêmement active pour les milieux du désarmement. S'appuyant sur ses 30 années d'expérience et son rayonnement mondial, l'Institut, voix indépendante appréciée et digne de confiance à l'échelle internationale, continuera d'exécuter son mandat pour soutenir les efforts conduisant à un monde pacifique et prospère. Cela étant, l'UNIDIR ne peut accomplir cela à lui seul. Il a un besoin urgent d'appui financier plus important provenant des États Membres et du budget ordinaire de l'ONU afin d'assurer sa viabilité.

## Annexe I

## Recettes et dépenses pour 2010 et 2011 et prévisions pour 2012 et 2013

(Milliers de dollars des États-Unis)

Rubriques	2010	2011	2012 <sup>a</sup>	2013 <sup>a</sup>	Augmentation
	(1)	(2)	(estimation) (3)	(estimation) (4)	(5) = (4) - (3)
Fonds disponibles en début d'année	1 043,1	1 588,8 <sup>b</sup>	1 365,2 <sup>c</sup>	1 423,7 <sup>d</sup>	58,5
<b>Recettes</b>					
Contributions volontaires des gouvernements et dons publics	2 962,9 <sup>e</sup>	2 715,3 <sup>f</sup>	3 309,9 <sup>g</sup>	980,9 <sup>h</sup>	-2 329,0
Subvention de l'Organisation des Nations Unies (budget ordinaire)	265,5	300,4	276,6	301,2	24,6
Autres contributions interorganisations	42,5 <sup>e</sup>	30,0 <sup>f</sup>	29,1 <sup>g</sup>	36,1 <sup>h</sup>	7,0
Intérêts créditeurs	32,0	21,9	20,0	20,0	—
Recettes diverses	27,5	20,9	20,0	20,0	—
<b>Recette totale</b>	<b>3 330,4</b>	<b>3 088,5</b>	<b>3 655,6</b>	<b>1 358,2</b>	<b>-2 297,3</b>
Ajustements sur exercice antérieur	—	—	—	—	—
Remboursement à un donateur	—	-90,2 <sup>i</sup>	—	-116,9	-116,9
Engagement des exercices antérieurs	69,5	—	—	—	—
<b>Montant total des fonds disponibles</b>	<b>4 443,0</b>	<b>4 587,1</b>	<b>5 020,8</b>	<b>2 665,0</b>	<b>-2 355,8</b>
<b>Dépenses</b>					
Traitements et autres dépenses de personnel	2 445,0	2 766,4	2 670,1	1 805,3	-864,8
Frais de voyage	123,4	102,1	142,7	93,1	-49,6
Services contractuels	86,5	132,7	139,8	17,4	-122,4
Dépenses de fonctionnement	46,3	59,0	79,2	53,9	-25,3
Achats	14,7	2,3	13,0	13,0	—
Bourses, subventions et dépenses diverses	0,8	1,2	394,2	344,2	-50,0
<b>Total</b>	<b>2 716,7</b>	<b>3 063,7</b>	<b>3 439,0</b>	<b>2 326,9</b>	<b>-1 112,1</b>
Dépenses d'appui aux programmes	137,5	158,2	158,1	101,3	-56,8
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>2 854,2</b>	<b>3 221,9</b>	<b>3 597,1</b>	<b>2 428,2</b>	<b>-1 168,9</b>
Solde en fin d'année	1 588,8 <sup>b</sup>	1 365,2 <sup>c</sup>	1 423,7 <sup>d</sup>	236,8 <sup>k</sup>	-1 186,9

<sup>a</sup> Ces chiffres pourront être revus à la hausse lorsque les propositions de financement actuelles seront confirmées.

<sup>b</sup> Dont 322 700 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2010.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

<sup>c</sup> Dont 332 900 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2011.

<sup>d</sup> Dont 348 900 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2012.

<sup>e</sup> Voir en annexe II le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2010 provenant de sources volontaires.

<sup>f</sup> Voir en annexe II le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2011 provenant de sources volontaires.

<sup>g</sup> Voir en annexe II le détail du montant estimatif des recettes de l'UNIDIR pour 2012 provenant de sources volontaires.

<sup>h</sup> Voir en annexe II le détail du montant estimatif des recettes de l'UNIDIR pour 2013 provenant de sources volontaires. Les prévisions concernant les contributions pour 2013 sont prudentes. On sait par expérience qu'elles seront bien plus élevées, mais il n'est évidemment pas possible de le garantir à ce stade.

<sup>i</sup> Remboursement à la Commission européenne au titre du projet intitulé « Soutien d'activités de l'Union européenne visant à promouvoir auprès des pays tiers le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes ».

<sup>j</sup> Montant estimatif du remboursement à la Commission européenne au titre du projet relatif à un traité sur le commerce des armes.

<sup>k</sup> Dont 214 700 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2013.

## Notes sur les ressources nécessaires pour 2013

### A. Dépenses directes relatives aux programmes et à l'administration pour 2013

En attendant que les nouvelles activités de collecte de fonds soient approuvées, des montants minima sont prévus pour les programmes de recherche et les dépenses d'administration. Ils seront toutefois majorés au fur et à mesure que des fonds seront reçus.

**Traitements et autres dépenses de personnel : 1 805 300 dollars.** Ce montant accuse une diminution de 864 800 dollars par rapport au montant révisé des ressources nécessaires en 2012. Ces montants prévus comprennent 669 200 dollars pour les postes inscrits au tableau d'effectifs (calculé à partir des coûts salariaux standard applicables à Genève en 2013, version 11). En 2013 le personnel permanent sera composé de la Directrice (D-2) et de deux agents des services généraux. Compte tenu de la difficulté à obtenir des financements, le poste de directeur adjoint a été supprimé à la fin de février 2012 et l'éditeur de *Forum du désarmement* n'a pas été remplacé après sa démission en mars 2012. Le montant prévu à cette rubrique comprend aussi 36 200 dollars pour le personnel temporaire, 23 900 dollars pour les services de conférence supplémentaires, 45 700 dollars pour les honoraires et frais de voyage de consultants, 13 000 dollars pour les groupes spéciaux d'experts et 1 017 300 dollars pour les autres dépenses de personnel. Sur ce montant, 641 500 dollars correspondent aux coûts annuels pour le personnel de base et 375 800 dollars à l'estimation actuelle pour les projets qui se poursuivront en 2013; ce dernier chiffre sera revu à la hausse au fur et à mesure du financement de nouveaux projets.

**Frais de voyage du personnel en mission : 93 100 dollars.** Le montant estimé pour les frais de voyage du personnel concernera principalement le projet intitulé « Proposition pour un code de conduite international sur les activités spatiales ». Les frais de voyage qui ne sont pas liés au projet s'élèveront à 15 900 dollars. Ces

montants prévus laissent apparaître une diminution de 49 600 dollars par rapport au montant révisé des ressources nécessaires de 2012 essentiellement parce que le projet de l'Union européenne relatif à un traité sur le commerce des armes s'achève en 2012. Toutefois, le montant prévu à cette rubrique augmentera à mesure que de nouveaux projets seront financés.

**Services contractuels : 17 400 dollars.** Le montant prévu accuse une diminution de 122 400 dollars par rapport aux crédits demandés en 2012. Le montant de ces ressources nécessaires comprend 9 400 dollars pour les travaux contractuels d'imprimerie, 4 000 dollars pour la formation et 4 000 dollars pour les services contractuels liés à l'hébergement du site.

**Dépenses de fonctionnement : 53 900 dollars.** Le montant de ces dépenses prévisionnelles laisse apparaître une diminution de 25 300 dollars par rapport au montant révisé de 2012. Elles comprennent 12 900 dollars pour les frais de représentation, 15 300 dollars pour la location de locaux, 6 000 dollars pour la location de matériel de bureau, 1 000 dollars pour la location de matériel de services de conférence, 2 000 dollars pour les frais bancaires, 1 300 dollars pour les abonnements et 15 400 dollars pour les communications.

**Achats : 13 000 dollars.** Ce montant, identique aux prévisions révisées de 2012, servira à acheter du matériel de bureau (4 000 dollars), du papier et des fournitures de bureau (1 000 dollars) et des livres pour la bibliothèque (8 000 dollars).

**Bourses et autres subventions : 344 200 dollars.** Ces montants prévisionnels accusent une baisse de 50 000 dollars par rapport au montant révisé de 2012.

## **B. Dépenses d'appui au programme**

Un montant de 101 300 dollars, représentant 5 % du montant total des dépenses prévues moins la subvention de l'ONU prélevée sur son budget ordinaire de 301 200 dollars, est demandé pour le programme d'appui en 2013.

## **C. Réserve d'exploitation**

Conformément à l'instruction administrative ST/AI/284, un montant de 214 700 dollars sera retenu au titre de la réserve d'exploitation. Il représente 15 % des prévisions de toutes les dépenses pour 2013 financées au moyen de ressources extrabudgétaires, sauf celles de la Commission européenne auxquelles est appliqué un taux de 5 %.

## Annexe II

## Contributions volontaires à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour 2010 et 2011 et état pour 2012 et 2013

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributions volontaires</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
<b>Contributions des gouvernements</b>				
Allemagne	39 720	173 640	225 015	–
Australie	133 753	–	–	–
Autriche	–	10 000	–	–
Canada	–	10 194	–	–
Chine	19 985	20 000	20 000	20 000
Émirats arabes unis	50 000	–	–	–
Estonie	1 000	–	–	–
États-Unis	20 000	20 000	20 000	20 000
Fédération de Russie	100 000	100 000	100 000	100 000
Finlande <sup>a</sup>	–	105 896	50 000	50 000
France	315 330	160 255	160 000	160 000
Géorgie	2 000	–	–	–
Hongrie	–	19 711	13 106	10 000
Inde	9 982	–	10 000	–
Indonésie	–	–	10 000	–
Iraq	5 000	–	–	–
Irlande	20 535	39 756	–	10 000
Israël	10 211	9 642	9 642	10 000
Japon	–	–	16 538	–
Luxembourg	40 529	–	18 992	10 000
Malaisie	–	–	10 000	–
Mexique	3 000	3 000	3 000	3 000
Norvège	680 316	752 723	620 900	270 000
Nouvelle-Zélande	–	17 503	–	–
Pakistan	4 907	–	4 978	–
Pays-Bas	358 704	–	–	–
République de Corée	30 000	–	30 000	30 000
Royaume-Uni	71 455	–	–	–
Suède	37 070	–	–	–
Suisse	87 429	79 176	111 519	70 000
Turquie	3 000	4 000	–	–
<b>Total des contributions des gouvernements</b>	<b>2 043 925</b>	<b>1 525 495</b>	<b>1 433 690</b>	<b>763 000</b>

<i>Contributions volontaires</i>	2010	2011	2012	2013
<b>Dons intergouvernementaux et publics</b>				
Autres donateurs	–	40 000	–	–
Commission européenne	898 837	1 001 404	1 780 880	197 880
Divers	5 140	5 703	4 446	–
Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement (Suisse)	–	63 310	34 862	–
Organisation internationale de la Francophonie	–	23 333	–	–
Secure World Foundation	–	36 000	36 000	–
Simons Foundation	14 985	20 000	20 000	20 000
<b>Total des dons publics</b>	<b>918 962</b>	<b>1 189 750</b>	<b>1 876 188</b>	<b>217 880</b>
<b>Total des contributions volontaires (A + B)</b>	<b>2 962 887</b>	<b>2 715 244</b>	<b>3 309 878</b>	<b>980 880</b>
<b>Contributions interorganisations</b>				
Bureau des affaires de désarmement	42 500	–	29 100	36 150
Programme des Nations Unies pour le développement	–	30 000	–	–
<b>Total des contributions interorganisations</b>	<b>42 500</b>	<b>30 000</b>	<b>29 100</b>	<b>36 150</b>
<b>Total général (A + B + C)</b>	<b>3 005 387</b>	<b>2 745 244</b>	<b>3 338 978</b>	<b>1 017 030</b>

<sup>a</sup> Contribution pour 2010 enregistrée en 2011.

## Annexe III

### Coûts annuels afférents au personnel de base pour 2012 et 2013, en milliers de dollars des États-Unis

L'UNIDIR a pris note des recommandations du Bureau des services de contrôle interne l'invitant à obtenir des fonds suffisants imputés sur le budget ordinaire afin de mieux prendre en charge les coûts afférents au personnel de base et affirmant la nécessité de régulariser la situation contractuelle du personnel de base.

Ces tableaux dressent une analyse comparative des dépenses totales si tous les contrats du personnel de base étaient régularisés et des dépenses actuelles sous le régime qui combine différents types de contrat.

L'article VII(2) du Statut de l'UNIDIR stipule qu'une subvention visant à couvrir les dépenses relatives au Directeur et au personnel de l'Institut peut être imputée sur le budget ordinaire de l'ONU. À cet effet, il indique la part des coûts salariaux de l'UNIDIR financée par la subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU.

Le tableau 1 montre les coûts salariaux afférents au personnel en fonction des coûts salariaux standard de l'ONU.

Le tableau 2 représente les coûts salariaux calculés en fonction des contrats de service auxquels l'UNIDIR a actuellement recours en raison de l'insuffisance du financement de base (institutionnel).

Note : L'écart qui apparaît entre 2012 et 2013 correspond à la perte du poste de directeur adjoint, due aux compressions budgétaires qui touchent le financement du personnel de base, et non à une augmentation du « pouvoir d'achat » résultant de la subvention.

Tableau 1

#### Dépenses afférentes au personnel institutionnel (de base), calculées à partir des coûts salariaux standard appliqués à Genève

	2012 (estimations)	2013 (estimations)
<b>Coûts afférents au personnel permanent<sup>a</sup></b>		
Directrice	354,2	354,2
Directrice adjointe <sup>b</sup>	146,4	0
Deux agents des services généraux	311,4	315,0
Chef de projets et des publications	288,2	288,2
Spécialiste de l'élaboration des projets et organisateur des conférences	184,5	184,5
Éditeur des publications	202,0	202,0
Responsable de la gestion du système informatique	147,6	147,6
Traducteur francophone	184,5	184,5
Éditeur du <i>Forum du désarmement</i> (50 %)	92,3	92,3
<b>Total partiel</b>	<b>1 911,1</b>	<b>1 768,3</b>

	2012 (estimations)	2013 (estimations)
Dépenses d'appui au programme (5 % du total partiel moins la subvention au titre du budget ordinaire de l'ONU)	81,7	73,4
<b>Total des dépenses de personnel permanent</b>	<b>1 992,8</b>	<b>1 841,6</b>
Subvention au titre du budget ordinaire	276,6	301,2
Pourcentage financé au moyen de la subvention de l'ONU	13,88	16,36

<sup>a</sup> Calculés à partir des coûts salariaux standard applicables à Genève en 2012 et 2013, version 11.

<sup>b</sup> Ce poste a été supprimé en février 2012 en raison de la réduction de la contribution affectée au financement de ce poste. Les coûts représentent deux mois de salaire de 2012 ainsi que les coûts liés à la cessation de service.

Tableau 2

**Dépenses réelles afférentes au personnel institutionnel (de base)**

(tenant compte des postes permanents et des contrats de service)

	2012 (estimations)	2013 (estimations)
<b>A. Postes permanents</b>		
Directrice	354,2	354,2
Directrice adjointe	146,4	0,0
Deux agents des services généraux	311,4	315,0
<b>Total des dépenses de personnel permanent</b>	<b>812,0</b>	<b>669,2</b>
<b>B. Autres dépenses de personnel</b>		
Chef de projets et des publications	161,6	164,4
Spécialiste de l'élaboration des projets et organisateur des conférences	112,7	113,6
Éditeur des publications	112,7	113,6
Responsable de la gestion du système informatique	78,9	79,5
Traducteur francophone	112,7	113,6
Éditeur du <i>Forum du désarmement</i> (50 %) <sup>a</sup>	56,4	56,8
<b>Total des autres dépenses de personnel</b>	<b>634,9</b>	<b>641,5</b>
<b>Total partiel A + B</b>	<b>1 446,9</b>	<b>1 310,7</b>
Dépenses d'appui au programme (5 % du total partiel moins la subvention au titre du budget ordinaire de l'ONU)	58,5	50,5
<b>Total des dépenses de personnel permanent</b>	<b>1 505,4</b>	<b>1 361,2</b>
Subvention au titre du budget ordinaire	276,6	301,2
Pourcentage financé au moyen de la subvention de l'ONU	18,37	22,13

<sup>a</sup> En raison de ressources de base insuffisantes en 2012, le poste d'éditeur permanent du *Forum du désarmement* est actuellement vacant.